

Elections professionnelles 2014 – arrêtés préfectoraux (SIGNALE)

- Comme suite au Flash n°33 (6 juin), il est rappelé que les arrêtés préfectoraux régissant l'organisation des élections aux comités techniques de proximité des DDI doivent faire l'objet d'un examen (vote) au sein de ces instances avant d'être soumis à la signature du préfet. Cette réunion, qui pourra être très brève, a vocation à garantir la sécurisation des opérations électorales. Elle est impérative et ne saurait être remplacée par une consultation informelle. La [foire aux questions mise en ligne sur Matignon Infos Services \(MIS\)](#) apporte l'ensemble des éléments d'explication nécessaires.

Frais de déplacement

- Chorus-DT : L'application sera ouverte à compter de la semaine 27 pour les 15 DDI pilotes. La page dédiée sur MIS a été mise à jour. Elle comporte une réactualisation des supports d'information ainsi que la création d'un volet dédié à l'accès à la documentation. Celui-ci met à disposition des supports de formation (présentation, tutoriel) ainsi que des modes opératoires (demande de création d'un ordre de mission, ...) adaptés aux différents rôles des agents sur Chorus-DT.
- L'arrêté du 17 juin 2014 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents en DDI et des personnes qui participent aux organismes consultatifs ou qui interviennent pour le compte des DDI a été publié au [JO en date du 19 juin 2014](#). Une note de service d'application sera mise en ligne sur MIS dans les prochains jours.

Fonds de modernisation : comité de sélection

- La réunion du comité de sélection du fonds de modernisation, initialement prévue le 2 juillet, est reportée au 30 juillet 2014.

Prime de restructurations de services (PRS)

- Une fiche pratique (cf. PJ) relative aux opérations de restructuration ouvrant droit, au sein des DDI, au bénéfice de la prime de restructuration de service (PRS), sera prochainement mise en ligne sur MIS. Elle concerne les agents relevant des MEDDE-MLET ainsi que les agents relevant du MAAF affectés dans les services d'inspection sanitaire permanente. Elle apporte des compléments et précisions à la circulaire du 15 novembre 2011 et détaille la procédure à suivre pour définir de nouvelles opérations ouvrant droit à la PRS.

Mis en ligne sur Matignon Infos Services :

- Les offres de formation pour les directeurs et directeurs adjoints de DDI
- Les documents de la réunion nationale des DDCS, DDPP et DDCSPP des 17, 18 et 19 juin
- Découvrir en région l'amélioration participative des processus opérationnels

Pour consulter ces [dernières mises en ligne](#)



Premier ministre

Direction
des services
administratifs
et financiers